

REGLEMENT 2012

ARTICLE 1

Sous la présidence du Ministère des Sports et de l'Education Physique et le parrainage de la Fédération Camerounaise de Football, la **NJALLA QUAN SPORTS ACADEMY** organise, sur invitation, un Tournoi international de football pour les joueurs CADETS (17ANS), MINIMES (15 ANS) et BENJAMINS (13 ANS), chacune des catégories pouvant regroupant des clubs camerounais et étrangers.

ARTICLE 2

L'organisation du tournoi est confiée à un comité directeur.

ARTICLE 3

Pour chaque équipe participante, l'invitation s'adresse à une délégation de 23 personnes, à savoir 18 joueurs au maximum dont 2 gardiens, 4 dirigeants ou soigneurs et un chef de délégation. Les licences seront exigées et établies par le comité d'organisation.

Les équipes évolueront à 11 dans toutes les catégories. Pour l'édition 2012:

Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **CADET** devront être nés à compter du
Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **MINIME** devront être nés à compter du
Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **BENJAMIN** devront être nés à compter du

01/01/ 1995
01/01/ 1999

ARTICLE 4

Chaque délégation sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accident, responsabilité civile des joueurs et accompagnateurs.

Le comité décline toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 5

Les matches du tournoi sont joués selon les règles de l'International Board.

ARTICLE 6

Pour chaque rencontre sera établie une feuille de match comportant 18 joueurs.

La feuille de match devra être remise à l'arbitre, dûment remplie et signée au plus tard 30 minutes avant le coup d'envoi.

ARTICLE 7

Le nombre d'équipes par catégorie est fixé à 16 réparties en 4 groupes de 4 équipes.

ARTICLE 8

Le classement se fera par points : 3 pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite. En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poule :

- 1- est considérée comme première l'équipe bénéficiant de la plus grande différence de buts dans le ou les matches joués entre les équipes concernées (goal average particulier) ;
- 2- en cas d'égalité, l'équipe la mieux classée sera celle ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés(goal average général);
- 3- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle ayant marqué le plus grand nombre de buts ;
- 4- en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.

Les premiers et seconds de chaque poule seront qualifiés pour la phase finale.

ARTICLE 9

Les matches MINIMES et CADETS se disputeront en 2 mi-temps de 25 mn avec un temps de repos de 5 mn. Les matches BENJAMINS se disputeront en 2 mi-temps de 20 mn avec un temps de repos de 5 mn.

ARTICLE 10

En finale, demi-finale et quart de finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 11

Le comité directeur se réunira après chaque journée pour statuer en dernier ressort sur toute réserve d'ordre juridique ou technique. Il pourra ainsi prendre toute décision d'ordre disciplinaire qu'il jugera utile.

ARTICLE 12

Chaque équipe devra être en possession de 2 jeux de maillots de couleurs différentes.

Un numéro est attribué à chaque joueur pour toute la durée du tournoi.

Lorsque les couleurs de 2 équipes en présence porteront à confusion, et à la demande de l'arbitre, un tirage au sort désignera l'équipe devant porter d'autres couleurs.

ARTICLE 13

La commission de morphologie pourra lors du premier contrôle des joueurs d'une équipe interdire à un joueur de prendre part à la compétition en cas d'anomalie

ARTICLE 14

L'ouverture du tournoi sera précédée d'une réunion à laquelle participeront les responsables des délégations et où seront exposés tous les points relatifs à l'organisation.





